

Mandat de vérification du règlement de succession



Personne 1

Titre : Monsieur Madame

Date de naissance : _____

Nom : _____

Prénom : _____

NPA : _____

Lieu : _____

Personne 2

Titre : Monsieur Madame

Date de naissance : _____

Nom : _____

Prénom : _____

NPA : _____

Lieu : _____

(ci-après « client »)

Le client charge VZ Conseil juridique et fiscal SA (ci-après « VZ ») de vérifier le règlement de sa succession en rapport avec la révision du droit successoral.

1. État civil / forme de communauté de vie

- Marié(e) Célibataire
 Concubinage Partenariat entre personnes du même sexe (enregistré)
 Veuf(ve) Partenariat entre personnes du même sexe (non enregistré)
 Divorcé(e)

Si l'état civil est « Marié(e) » ou « Partenariat entre personnes du même sexe (enregistré) » :

Date et lieu du mariage civil / Date de l'enregistrement : _____

2. Enfants

Enfant 1

- de la personne 1 de la personne 2 des deux

Nom, prénom : _____

Enfant 2

- de la personne 1 de la personne 2 des deux

Nom, prénom : _____

Enfant 3

- de la personne 1 de la personne 2 des deux

Nom, prénom : _____



3. Règlement de succession

Est-ce que des dispositions de droit matrimonial et/ou successoral sont déposées chez VZ (contrat de mariage, pacte successoral, testaments)? oui non

Si ce n'est pas le cas, prière de joindre des copies des documents existants.

Est-ce que les dispositions actuelles correspondent encore aux besoins? oui non

Si non, que faut-il modifier?

Autres remarques :

4. Frais

VZ facture un montant unique de CHF 250, hors TVA, pour ses frais liés à la vérification du règlement de la succession en rapport avec la révision du droit successoral.

Si le client charge VZ de réaliser les éventuels ajustements qui ressortent de la vérification, le travail correspondant (p. ex. la modification du testament ou du pacte successoral) est facturé au tarif horaire.

Date:



Nom:

Nom:

Prénom:

Prénom:

